

SITUATION ADMINISTRATIVE

ATTENTION

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos vœux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devez prendre contact avec les Elus Paritaires Académiques de la CGT Educ'action pour qu'ils puissent défendre votre dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous préviendront du résultat de la CAPN vous concernant.

(1) Position :

Activité <input type="checkbox"/>	Congé Formation <input type="checkbox"/>	Congé longue maladie <input type="checkbox"/>
Service Nationale <input type="checkbox"/>	Congé maternité <input type="checkbox"/>	CNED <input type="checkbox"/>
Stage de Reconversion <input type="checkbox"/>	Congé parental <input type="checkbox"/>	Disponibilité <input type="checkbox"/>
Détachement (*) <input type="checkbox"/>	Congé longue durée <input type="checkbox"/>	Etab. Post-Cure <input type="checkbox"/>
Autre (*) <input type="checkbox"/>	(*) Préciser :	

(2) Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale :

préciser ministère, corps ou service :
 académie d'exercice :

(3) Service dans l'Education Nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation
 Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2008/2009) Echelon au 30/08/08 (promotion)
STAGIAIRE : Echelon au 01/09/08 (reclassement)

SITUATION DE FAMILLE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2008

(1) Situation :

Célibataire Marié -e- ou pacsé-e- Concubinage avec enfant(s)

(2) Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 1.09.09 :

Enfant à naître : *certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 01/01/09*

(3) Coordonnées de votre conjoint-e- :

Nom : Prénom :

Nom de Naissance :

Adresse (si différente de la vôtre) :

Code postal : Commune :

Profession : En activité : OUI NON

Stagiaire E.N Stagiaire Fonction Publique

ANNEE(S) DE SEPARATION AU 1^{er} SEPTEMBRE 2009

(6 mois de séparation par an minimum à justifier auprès de l'administration)

Année	Votre académie d'exercice	Académie d'installation du conjoint
2008-2009		
2007-2008		
2006-2007		

CALCUL de votre BAREME

Je souhaite adhérer

Je ne suis pas adhérent-e-

Je suis déjà adhérent-e-

	Nb. de points	(observations)	Votre Calcul	Elu CAPA
A - Ancienneté de service				
Echelon au 30/08/2008 par promotion	7 Pts / Echelon			
Echelon au 1/09/2008 par reclassement	7 Pts / Echelon			
Hors-Classe	7 Pts / Echelon+ forfait 49 Pts			
Classe exceptionnelle	7 Pts / Echelon+ forfait 77 Pts	(maximum 98 Pts)		
B - Ancienneté dans le poste				
Par année	10 Pts			
Par tranche de quatre ans	en plus 25 Pts			
Service National (<i>voir BO</i>)	en plus 10 Pts			
Stagiaire en situation	10 Pts			
C - Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV) (ZEP, établissement plan violence, sensible, isolé : affectations transformées en APV)				
C-1 Si votre affectation actuelle relève du dispositif APV :				
pour 5 ans	300 Pts			
pour 8 ans	400 Pts			
C-2 Si votre affectation actuelle sort du dispositif APV ou mesure de carte scolaire d'un poste APV et si vous souhaitez muter, pour ce mouvement :				
pour 1 an	60 Pts			
pour 2 ans	120 Pts			
pour 3 ans	180 Pts			
pour 4 ans	240 Pts			
pour 5 à 6 ans	300 Pts			
pour 7 ans	350 Pts			
pour 8 ans et plus	400 Pts			
C-3 PEP IV transformé en APV au 1.09.04				
Pendant 5 ans, jusqu'en 2009 (dernière année)	600 Pts			
D - Situation individuelle				
D-1 Stagiaires sortant IUFM juin 2009 et ex-stagiaires 2006/2007 et 2007/2008				
Bonification sur demande (sera perdue si extension)	50 Pts	(seulement sur le 1er vœu, valable 1 fois en 3 ans)		
D-1bis Stagiaires ayant obtenu une mention complémentaire				
	50 Pts	(à utiliser la même année que les 50 pts IUFM)		
D-1ter Stagiaires demandant leur académie de stage				
	0,1 Pt			
D-2 Stagiaires précédemment titulaires d'un autre corps ou personnels sollicitant la réintégration				
	1000 Pts	(hors enseignement)		
D-3 Stagiaires en situation reclassés au 1.09.2008				
Stagiaires en situation				
Bonification 1 ^{er} et 2 ^{ème} échelons	50 Pts			
Bonification 3 ^{ème} échelon	80 Pts			
Bonification 4 ^{ème} échelon et plus	100 Pts			
D-3bis Stagiaires conseillers d'orientation psychologues				
Pour 2 ans	50 Pts			
Par année supplémentaire	10 Pts	(maximum 100 Pts)		
D-4 Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale)				
Bonification	20 Pts/an	(à partir de la 2 ^e année et si au 1 ^{er} rang)		
D-5 Vœu portant sur les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)				
Bonification pour les agents originaires ou dont le conjoint ou un ascendant direct sont originaires	1000 Pts			
D-5bis Vœu portant sur Mayotte (vœu 1)				
pouvant justifier du CIMM	600 Pts			
D-6 Vœu unique sur la Corse				
1 ^{ère} demande 2004	600 Pts			
2 ^e demande consécutive	800 Pts			
3 ^e demande consécutive	1000 Pts			
Stagiaire en situation en Corse reclassé au 4 ^e échelon (MAGE ou contractuel)	800 Pts	(applicable seulement aux stagiaires corses)		
D-7 Sportif de haut niveau				
Bonification par année d'ATP	50 Pts	(maximum 4 ans)		
D-8 Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave				
Bonification	1000 Pts	(au vu du dossier)		
E - Situation familiale ou civile				
E-1 Rapprochement de conjoint				
	150,2 Pts			
E-1bis Année(s) de séparation (pour les titulaires)				
		(appréciée au 1.09.08)		
1 an	50 Pts			
2 ans	275 Pts			
3 ans et plus	400 Pts			
E-1ter Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.09				
		(voir BO)		
Par enfant	75 Pts			
E-2 Mutation simultanée				
2 titulaires ou 2 stagiaires conjoints	80 Pts			
2 titulaires ou 2 stagiaires non conjoints	20 Pts	(au moins une demande depuis 2001)		
E-3 Résidence de l'enfant				
Bonification	80 Pts			
<input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/>				
Nombre de pièces justificatives			Total	

Vous devez impérativement les adresser à l'administration de votre académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande. Adressez-en un double complet aux élus paritaires académiques.